

Motion des enseignants du lycée Colbert
pour le Conseil d'Administration du 17 Novembre 2020
Soutenue par les sections SNES-FSU et SNALC

Après l'annonce solennelle du président de la République d'un reconfinement à compter du vendredi 30 octobre et la décision de maintenir ouverts les établissements scolaires, nous attendions légitimement un réel renforcement du protocole sanitaire.

Il aura fallu attendre la mobilisation des lycéens inquiets pour leur santé et celle de leurs proches, la demande insistante d'enseignants et de chefs d'établissements notamment par le biais de leurs représentants syndicaux, la saisie des CHSCT et des RSS pour que le ministre accepte le passage – dans les lycées- à un enseignement semi-présentiel en effectifs réduits. Suite à un courrier des élus enseignants au CA et à l'initiative de notre direction, le lycée Colbert s'est positionné dès le 3 novembre pour cette organisation qui tâche de concilier les enjeux sanitaires et éducatifs.

La progression pédagogique étant nécessairement impactée par ce nouveau protocole, puisqu'aucun cumul présentiel-distanciel ne saurait être exigé des enseignants, nous attendons toujours une décision du ministre au sujet des épreuves de spécialité du baccalauréat prévues pour mi-mars. Nous demandons leur report à la fin de l'année et un allègement des programmes de l'ensemble des disciplines, ainsi que des éclaircissements rapides sur les autres évaluations: nous ne pouvons tolérer à nouveau des décisions de dernière minute telles que celles subies au printemps dernier, à l'image de l'EAF.

Par ailleurs, le renvoi au local de l'organisation de la prise en charge des élèves dans ce contexte de crise sanitaire aggrave les inégalités d'un établissement à l'autre, faisant littéralement exploser le cadre national. C'est pourquoi nous demandons le recrutement des postes nécessaires pour dédoubler les classes, en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire ainsi que la réquisition si besoin de salles dans des locaux publics. Nous demandons aussi l'abandon des 1800 suppressions de postes prévues pour la rentrée 2021, la restitution des 440 postes supprimés en 2020.

Les errements et les tergiversations ministériels accentuent un climat déjà suffisamment anxiogène. Notre administration doit prendre ses responsabilités en arrêtant rapidement des décisions nationales, tant sur l'organisation du temps scolaire que sur les programmes et les épreuves qu'il est urgent d'adapter à la réalité de la situation